

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M22- 0026070

148-823

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1379 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL IDRISI LATIFA

Date de naissance :

Adresse : 1251 tuelle

Tél. : 0613700700 Total des frais engagés : 50.24,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08 JAN 2023

Nom et prénom du malade : EL IDRISI LATIFA Age : 73

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Diabète

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC  Pathologie

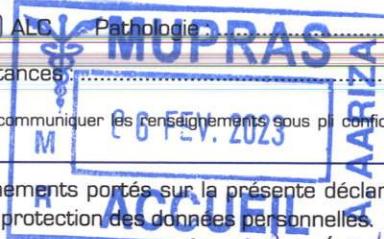
En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 08/01/2023

Signature de l'adhérent(e) : LLB



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09 JAN 2023	G		250.00	Dr. BAKRIM MOUSSA OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahdia, 323 Bd. Oued Dajura Oulfa - CASABLANCA Tél: 03.22.97.42.55

PHARMACIE AL OUARF  
S. CHALAK Hal Nassar  
Cabinet de Pharmacien  
55, Rue Chahdia 323 53 45

Cachet du Pharmacien  
du Cabinet  
55, Rue Chahdia 323 53 45  
JEM OPTIQUE SARL AU  
OPTOMETRISTE  
17, Rue Lalla Aïcha  
17, CASABLANCA  
Tél: 0522.86.50.16

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et signature du Médecin	Date	Montant de la Facture
Dr. BAKRIM MOUSSA	10/01/2023	74.00

28/01/2023 4950,-DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
	</td			

Dr Mohamed BAKRIM

\* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\* Traitement par laser

\* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

\* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض وعراحة العيون

جراحة قصر البصر العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le

09 JAN. 2023

الدار البيضاء، في

EL IDRISI LARABZ LATIFA

ly

VL OD = (70° - 0,50) + 1,00 sph.

OD = (110° - 0,50) + 1,00 sph.

VTAR, organiques, presc. ~~PHARMACIE AL OUDHA~~  
VP add ODG + 3,00 sph.

~~S. CHALAK Haj Nassar~~  
Docteur en Pharmacie  
55, Av. Oued El Oued El Cufa  
Tél / Fax: 05 22 90 53 45  
CASABLANCA  
Tél: 00154146800057

24.2  
ANGIODROP, 15 ml  
JEM OPTIQUE SARL AU  
OPTICIENNE OPTOMETRISTE  
17, Rue Lahcen El Arajia  
CASABLANCA - R.C: 1135421  
Tél: 0522 86.00.58-Fax: 0522 86.50.11  
) 000.



ANGIODROP®  
انجيو دروب  
15 ml e  
e مل 15

Dr. BAKRIM Mohamed  
OPHTALMOLOGUE  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
place Chandia, 323 Bd. Oued Daoura  
Cufa - CASABLANCA  
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 265

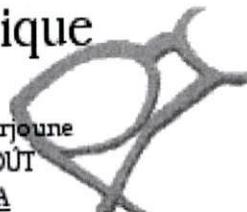
, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

# J.E.M Optique

sarl

17, rue Lachen El Arjoune  
face HOPITAL 20 AOÛT  
20000 CASABLANCA

tél: 022 86 00 58 fax: 022 86 01 65



le 28/01/2023

Facture n° 23 0052

VN25

EL IDRISI LARABI Latifa

Ordonnance BAKIRI Med 09/01/2023

**Multifocaux**

**Monture** N° TIPS: A1

**Verres** PROGRESSIF ORGANIQUE 1,6 65 BLANC  
ANTI REFLET

**OD.....** N° TIPS: 431 **2 075,00**

MUPRAS  
**800,00**

**OG.....** N° TIPS: 431 **2 075,00**

R.C. Casablanca 113543

Patente n° 36343701

n° I.F. 1087628

INPE : 095001004

EA139	total	<b>4 950,00</b>
DIR		
IWA		
	total T.T.C.	<b>4 950,00</b>